



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue **le mardi 13 novembre 2018 à 16 h**, à laquelle sont présents :

Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller  
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire adjoint ad hoc.

Absences : Monsieur Pierre La Salle, maire.  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Madame Sophie Racette, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**Avis spécial de convocation et certificat**

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été remis en main propre, à chacun des membres du conseil.

---

**Vérification du quorum**

Sont absents : Monsieur Pierre La Salle, maire.  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Madame Sophie Racette, conseillère

---

**Résolution n° 632-2018**

**Nomination d'un maire suppléant ad hoc**

ATTENDU QUE le maire et le maire suppléant (référence résolution numéro 541-2017) sont absents pour cause de représentation de la Municipalité de Saint-Jacques aux funérailles (cérémonie nationale) de Monsieur Bernard Landry à Montréal ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant ad hoc pour la tenue de l'assemblée spéciale ;

ATTENDU QUE monsieur François Leblanc agit à titre de maire suppléant ad hoc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la nomination de monsieur François Leblanc à titre de maire suppléant ad hoc pour l'assemblée spéciale.

---

**Résolution n° 633 -2018**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

## ADMINISTRATION

### Résolution n° 634-2018

#### **Adjudication du contrat pour les travaux de réaménagement au garage municipal**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public sur le site du SEAO pour les travaux de réaménagement du garage municipal ;

ATTENDU QUE quatre soumissions sont reçues à la municipalité le 13 novembre 2018 à 11h, soit ;

- Construction Julien Dalpé 713 610,73 \$ (taxes incluses) = non conforme
- Gilca inc. 717 610,73 \$ (taxes incluses) = non conforme
- D & G Gagnon 812 000,00 \$ (taxes incluses) = conforme
- Bernard Malo inc. 836 328,15 \$ (taxes incluses) = non conforme

ATTENDU QUE les prix sont de beaucoup plus élevés que l'estimé préparé par la firme d'architectes Massicotte Maloney ;

ATTENDU QUE pour ces raisons, le conseil rejette l'ensemble des soumissions reçues et réévaluera le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de rejeter l'ensemble des soumissions reçues pour le projet du réaménagement du garage municipal.

**Règlement numéro 016-2018**

## URBANISME

### Résolution n° 635-2018

#### **Dépôt du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2018**

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 7 novembre 2018.

### Résolution n° 636-2018

#### **Demande de modification règlement de zonage**

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de modification de règlement de zonage pour le lot 6 157 735, le tout afin de permettre une habitation multifamiliale de 8 logements sur ce lot.

Qu'un règlement soit préparé afin de modifier le règlement de zonage 55-2001 et de modifier la grille de la zone R2-66, le tout selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2018.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

#### Résolution n° 637-2018

#### **Demande de permis pour enseigne – secteur PIIA**

---

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de permis pour l'installation d'une enseigne murale pour la pharmacie Uniprix au 11 rue Marcel-Lépine.

Qu'un permis soit délivré pour l'adresse du 11 rue Marcel-Lépine, le tout tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme du 7 novembre 2018.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### Résolution n° 638-2018

#### **Levée de la séance**

---

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 16 h 10.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

François Leblanc  
Maire suppléant ad hoc